ANNEXE à la fiche de recensement du P.P.P.W. extraite de l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine

Annexe 2. Catégories d'éléments constitutifs du **petit patrimoine populaire non classés au titre de monument et pouvant faire l'objet d'une demande de subvention**

1. Les points d'eau

1.1. Les fontaines: constructions d'où l'eau se déverse en permanence dans un bassin ou une vasque.

1.2. Les perrons-fontaines: monuments à colonne entourés d'un bassin de même plan parfois subdivisé, souvent ornementés de statues, bas-reliefs, motifs.

1.3. Les pompes : appareils, souvent colonnes en fonte ou édicules en pierre, munis d'un mécanisme permettant à l'aide d'un levier-piston d'extraire l'eau.

1.4. Les puits : cavités maçonnées et creusées dans le sol afin de puiser l'eau dans les nappes souterraines.

1.5. Les lavoirs : constructions à usage collectif aménagées pour laver le linge dans un ou plusieurs bassins reliés à une source ou à une arrivée d'eau.

1.6. les abreuvoirs: bacs maçonnés, taillés ou assemblés, destinés au cheptel.

1.7. Les sources: points d'émergence pour la distribution collective d'eau. Endroits où une eau souterraine se déverse à la surface du sol, recueillie ou non sous forme d'une pièce d'eau. **1.8. Les roues à aube** : rappel d'une ancienne activité économique pour laquelle il y a lieu de prendre en considération la roue à aube dans son ensemble, à savoir la roue et son mécanisme. **1.9. Les gargouilles et les cracheurs** : ouvrages sculptés d'évacuation des eaux de pluie.

2. Le petit patrimoine sacré

2.1. Les croix: expressions de la piété populaire matérialisée par une croix (en bois, en métal, en pierre, ... }.

2.2. Les calvaires: croix dont l'iconographie commémore la passion du Christ. Le Christ en croix est ici accompagné de la Vierge, d'autres saints ou de symboles religieux.

2.3. Les potales : niches creusées dans un mur et abritant la statue d'un saint, généralement fermées par une grille ou une vitre, et placées le plus souvent au-dessus d'une porte ou à l'angle d'un bâtiment. Par analogie, toute petite chapelle en bois fixée au mur dont elle se dégage, voire à un arbre.

2.4. Les bornes-potales: les potales sont dites bornes-potales lorsqu'elles sont posées sur un piédestal. Il s'agit alors d'édicules en pierre ou en métal qui sont soit adossés à un mur, soit isolés sur le bord d'une route ou d'un chemin.

2.5. Les reposoirs fixes : petites constructions élevées jadis au bord des routes pour le repos et la prière des voyageurs. Eléments bâtis (briques, moellons, .•.) destinés aujourd'hui à contenir statue et divers objets de culte.

2.6. Les clochetons d'appel: petits clochers à usage fonctionnel pour l'alarme et l'appel. **2.7. Les cloches (de la clochette au bourdon).**

2.8. Les carillons et les carillons mobiles.

2.9. les orgues.

2.10. Les chars de procession.

3. Les ouvertures

3.1. Les portes: ouvertures spécialement aménagées dans un mur d'une partie construite pour permettre le passage.

3.2. Les portails : compositions monumentales, par la dimension ou la décoration, à une ou plusieurs portes.

3.3. les portiques : galeries en rez-de-chaussée, soutenues par deux rangées de colonnes ou par un mur et une rangée de colonnes.

3.4. Les préaux,

3.5. Les balcons.

3.6. Les loggias et les oriels : ouvrages vitrés, en surplomb, formant une sorte de balcon clos sur un ou plusieurs étages.

3.7. Les marquises et les auvents. 3.8.

les anciennes boîtes aux lettres.

4. La signalisation

4.1. Les enseignes suspendues: objets en terre cuite, en bois ou en métal, peints ou travaillés, suspendus à une attache {hampe) perpendiculairement à la façade.

4.2. Les enseignes en pierre : motifs sculptés en bas-relief, le plus souvent de forme rectangulaire ou carrée, peints ou non, intégrés à l'architecture. Images taillées Identifiant la maison d'un artisan, d'un négociant ou d'un bourgeois.

4.3. Les colonnes Morris : édicules cylindriques sur lesquels on affiche les programmes de spectacle, d'expositions, etc.

4.4. Les panneaux de signalisation: éléments supportant un ou des panneaux de signalisation (surfaces planes de bois, de métal, ...) servant de supports à des inscriptions. Anciens poteaux indicateurs avec bras directionnels mentionnant destinations routières et directions.

4.5. Les balises : dispositifs mécaniques, optiques, sonores ou radioélectriques destinés à signaler un danger ou à délimiter une voie de circulation.

4,6, Les anciennes devantures de magasins.

4.7. Les anciennes publicités de marques disparues.

5. La délimitation

5.1. Les bornes-frontières: pierres plantées dans le sol, comportant souvent des inscriptions afin de délimiter le territoire entre Principautés, Duchés ou Etats.

5.2. Les bornes de limite : bornes délimitant une propriété, un domaine, une seigneurie, une paroisse, un terrain, ... souvent décorées d'armoiries ou d'initiales.

5.3. Les bornes topographiques : bornes descriptives du relief d'un lieu, d'un terrain, d'une portion de territoire ou d'un Etat. Indispensables pour les levées de cartes, les plans de terrains, la fixation des cotes de nivellement.

5.4. Les bornes géodésiques : bornes divisant la planète afin d'en permettre la mesure et en déterminer la forme.

s.s. Les bornes postales : édicules rouges installés sur les trottoirs et ornés du cornet postal qui sont destinés à recueillir la correspondance.

5.6. Les chasse-roues : bornes ou arcs métalliques pour protéger des roues des voitures les murs d'angle d'un portail ou d'une porte cochère.

6. L'éclairage

6.1. Les réverbères: apparells destinés à t'éclalrage de la voie publique.

6.2. Les candélabres : colonnes métalliques ornementées et portant un dispositif d'éclairage public, à l'image d'un grand chandelier à plusleurs branches et sources lumineuses.

6.3. Les consoles appliquées : organes fixés en saillie sur un mur et destinés à porter un appareil d'éclairage public, à une ou plusieurs sources lumineuses.

6.4. Les lanternes anciennes.

7. La mesure du temps et de l'espace

7.1. Les horloges : apparells fixes de mesure du temps, intégrés au mur des maisons communales, des gares, des beffrois, des églises, •..

7.2. Les cadrans solaires: horloges solaires, de forme carrée ou ronde, au cadran gravé ou dessiné à même la façade d'un bâtiment.

7.3. Les tables d'orientation : tables circulaires de pierre sur lesquelles sont figurés les points cardinaux et les principales caractéristiques topographiques.

7.4. les appareils extérieurs et fixes de mesure météorologique: baromètre: instrument qui sert à mesurer la pression atmosphérique. **thermomètre:** instrument qui sert à mesurer la température.

anémomètre : instrument qui sert à mesurer la vitesse d'écoulement d'un fluide gazeux en particulier la vitesse du vent.

7.5. Les girouettes.

8. La justice et les libertés

8.1. Les perrons : colonnes de pierre érigées sur un socle à plusieurs degrés, symbolisant les libertés.

8.2. Les croix de justice : croix servant à marquer l'endroit où la justice était rendue et les sentences proclamées.

8.3. Les piloris : plllers, colonnes, poteaux, petits mâts auxquels on attachait les condamnés pour les exposer à l'indignation publique. Parfois, ils portent une roue sur laquelle étaient fixés et torturés les malfaiteurs.

9. Le repos et la vie quotidienne

9.1. Les anciens petits abris de bus, tram, train. 9.2.

Les fabriques de jardin.

9,3. Les gloriettes: pavillons de jardin.

9.4. Les kiosques : petites boutiques sur la voie publique, édicules pour la vente de journaux, de fleurs, ... pavillons ouverts de tous côtés, installés dans les jardins, sur les promenades publiques.

9.5 Les vespasiennes et empêches-pipi installés sur la voie publique.

10. L'ornementation en fer

10.1. Les pièces ouvragées de consolidation, de soutien et de rotation : ancres (ouvrages métalliques destinés à consolider un mur), pentures (bandes de fer fixées sur les battants d'une porte), ferrures (pièces d'assemblage métallique) et les épis.

10.2. Les pièces ouvragées de protection : garde-corps de balcons et fenêtres (ouvrages à hauteur d'appui devant un vide), grilles (ouvrages à claire-voie destinés à protéger ou à interdire l'accès à un lieu), grilles de rampes d'escalier, auvents (couvertures en surplomb d'un espace à Pair libre, devant une baie ou une façade).

10.3. Les pièces ouvragées de sécurité: serrures, gonds, heurtoirs, chaînes d'entrave.

11. Le patrimoine militaire et la commémoration

11.1. Les postes et tours de guet : petites constructions en vue d'abriter un guetteur pour surveiller des parcelles ou biens publics ou privés.

11.2. Les monuments aux morts: monuments édifiés en hommage aux morts des guerres et autres conflits notamment les monuments en pierre, plaques commémoratives, sépultures militaires ou de victimes civiles, stèles, édicules, ...

11,3. Les témoins d'évènements du **passé:** monuments, statues ou plaques commémoratives concernant un personnage illustre, un évènement culturel ou un fait historique.

11.4. Les sépultures d'importance historique locale, comme définies à l'article 41 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 pour autant qu'elles aient une valeur architecturale.

12. Les arbres remarquables, ainsi que leur espace vital en surface et en sous-sol, comprenant notamment leur système racinaire et le périmètre nécessaire pour le développement et la sauvegarde de l'arbre

12,1. Les arbres liés à des croyances populaires ou à des pratiques religieuses : arbres à clous, arbres à loques, arbres vénérés sur lesquels sont apposés des symboles religieux, arbres intimement liés à un lieu de culte, ..•).

12.2. Les arbres liés au folklore, à des légendes ou des traditions: arbres liés à des processions, arbres aux sorcières, ..•

12.3. Les arbres limites (qui font office de borne) **et arbres repères** (dont la localisation est liée à leur caractère imposant et leur position dominante, notamment sur la ligne d'horizon). **12.4. Les arbres de justice, arbres des plaids et arbres gibet.**

12.5. Les arbres commémoratifs plantés à l'occasion d'un évènement mémorable (arbres du centenaire de l'indépendance belge, ...), **ou rappelant un fait historique** (arbres Napoléon, .. ,), **12.6. Les arbres présentant un intérêt dendrologique particulier, qui doivent être considérés comme patrimoniaux en raison de leur exceptionnelle longévité, de leurs dimensions extraordinaires ou du fait qu'ils présentent une curiosité biologique remarquable.**

13, Les outils anciens

13.1. Les alambics: appareils servant à distiller, en particulier l'alcool.

13.2. Les meules.

13.3, Les pressoirs: machines servant à presser certains fruits pour en extraire le jus.

13.4. Les machines à tordre.

13.5. Les moulins à vents dans leur ensemble.

13.6. Les fours (à pain, à boulets, à chaux, à chanvre, ...).

13.7. Les travails à ferrer: dlsposltlfs conçus pour maintenir de grands animaux, en particulier lors du ferrage.

13.8. Les gabarits : outils d'une forme déterminée auquel on fait référence pour assurer la conformité de la chose construite.

14. l'art décoratif

14.1, les mosaïques : pièces multicolores de matériaux durs assemblées et juxtaposées pour former un dessin.

14.2. Les peintures murales.

14.3. Les vitraux.

14.4. les rosaces : figures symétriques formées de courbes inscrites dans un cercle à partir d'un point ou du bouton central ayant plus ou moins la forme d'une rose ou d'une étoile. 14.5. les trompe l'œil.

14.6. Les panneaux décoratifs.

14. 7. les sgrafittes.

15. Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux

15.1. les nichoirs. 15.2.
les pigeonniers. 15.3.
les colombiers. 15.4.
les poulaillers.

15.5. les volières publiques.

15.6. les canardières.

15.7. Les pédiluves.

15.8. Les petites serres anciennes.

15.9. Les pergolas: petites constructions faites de poutrelles reposant sur des piliers légers.

15.10, les murs de jardinets clos,

15.11, Les murs en pierres sèches: murs réalisés selon la technique de construction consistant à assembler, sans aucun mortier, des moellons, des plaquettes, des blocs, des dalles bruts ou ébauchés.

16. Le transport

16.1. Les petits éléments du patrimoine ferroviaire et vicinal. 16.2. les ponts-bascules: dispositifs de pesage, du type bascule. 16.3. les petits embarcadères.

16.4. Les tourniquets.

16.5. les barrières.

17. Les ateliers

17.1. Les bergeries.
17.2. Les petites briqueteries.
17.3. Les ardoisières.
17.4. Les cabanes de cantonniers. 17.5. Les cabanes en pierres sèches. 17.6. Les petites forges (les "macas"). 17.7. Les glacières.
17.8. Les faïenceries.
17.9. Les saboteries.
17.10. Les ateliers de vanniers.
17.11. Les ateliers de tonneliers.

/,